

Lyon, 6 novembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole soutient le projet de l'Etat du centre d'hébergement d'urgence dans les locaux de l'ancien hôpital Charial à Francheville.

Propriété des HCL, l'hôpital Charial situé sur le territoire de Francheville et de Craponne, va être confié à l'Etat pour transformer les locaux en centre d'hébergement d'urgence, notamment pour des femmes isolées avec enfants. Cette initiative est pleinement soutenue par la Métropole de Lyon dans le cadre de ses compétences sociales et ses responsabilités vis-à-vis des personnes les plus vulnérables vivant sur son territoire.

L'hôpital Charial est actuellement en cours de fermeture et une convention entre l'Etat et les Hospices Civils de Lyon est en phase de finalisation pour utiliser ces locaux vacants en lieu d'hébergement d'urgence pour 3 ans renouvelable 3 ans.

La signature de cette convention permettra, très vite, d'offrir plusieurs dizaines de places d'hébergement d'urgence en plein cœur du territoire métropolitain. Libéré de toute activité début 2021, le lieu représente une surface totale de 7 hectares dont des bâtiments composée de chambres, mais aussi des équipements sportifs et des espaces verts. La métropole va s'engager financièrement dans ce projet qui permettra potentiellement d'offrir 130 places. Depuis début novembre, une petite partie du site a déjà permis de mettre à l'abri des familles à la rue grâce au travail des associations partenaires du projet que sont l'Armée du Salut et le Foyer Notre Dame des Sans-Abris.

« Alors que la crise sanitaire frappe le plus durement les personnes les plus vulnérables, j'appelle l'ensemble des communes de notre territoire à prendre toute leur part dans la mise à l'abri des plus fragiles. C'est notre responsabilité de faire preuve de la plus élémentaire solidarité envers eux afin de leur permettre d'être protégés et abrités. Ce devoir de solidarité, la Métropole que je dirige l'assumera et c'est aussi la raison pour laquelle nous soutenons pleinement ce projet commun HCL-Etat », explique Bruno Bernard, Président de la Métropole.

Au-delà d'un enjeu de santé publique et de solidarité, la Métropole de Lyon souhaite également, au travers de ce projet, garantir la maîtrise foncière publique de son territoire. Sur ce terrain, la ville de Francheville porte, elle, le projet d'un complexe privé intégrant une piscine.

Pour rappel, la loi SRU impose à chaque commune de plus de 3 500 habitants située dans une agglomération de plus de 50 000 habitants de disposer d'au moins 25% de logements sociaux. Si le taux moyen sur l'ensemble du territoire de la Métropole est légèrement supérieur à ce chiffre (25,30%), il est très largement inférieur à ce taux à Francheville (18,22%) mais aussi à Craponne (16,25%) et encore davantage à Tassin (13,44%).

« La maîtrise foncière publique est un enjeu fort pour la Métropole de Lyon. « Nous privilégierons toujours l'intérêt public plutôt que les intérêts privés, c'est l'un de nos principaux engagements et ce projet de centre d'hébergement d'urgence correspond en tous points à cet engagement », conclut Bruno Bernard.